CAISSE D'EPARGNE Rhône Alpes

Communiqué de presse

Lyon, le 20/10/2026

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes déploie un dispositif d'urgence et de proximité pour ses clients victimes de dégradations lors des récentes manifestations

Face aux nombreuses dégradations survenues en France et dans notre région lors des récentes manifestations, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes se mobilise pour répondre à l'urgence et accompagner ses clients sinistrés, notamment les commerçants, artisans, entrepreneurs et collectivités. Un ensemble de mesures est déployé en matière d'assurance, de financement et de solutions de paiement, avec un accompagnement adapté à chaque situation.

Les conseillers Caisse d'Epargne Rhône Alpes, avec BPCE Assurances, sont pleinement mobilisés au sein de leur territoire. Le dispositif prévoit des démarches d'assurance simplifiées ainsi que des solutions de financement et de paiement.

Des démarches d'assurance simplifiées pour les clients professionnels assurés par BPCE Assurances ayant subi des dommages

- **Prolongation du délai de déclaration de sinistre** jusqu'à 30 jours calendaires ;

Nos clients professionnels peuvent effectuer leur déclaration, par simple appel aux numéros suivants :
Caisse d'Epargne : 0969 362 837

- **Accélération du processus d'indemnisation** en étroite coordination avec les cabinets d'expertise afin d'organiser les visites d'expertise le plus rapidement possible ;
- **Facilitation du versement d'acomptes** pour faire face aux situations les plus difficiles ;
- **Protection des locaux :**
  - Sécurisation des locaux endommagés
  - Et si nécessaire, prise en charge des frais de gardiennage jusqu'à 72 heures.
- **Mise en œuvre d'une assistance psychologique**

Un dispositif individualisé pour les clients professionnels et commerçants ayant subi un dommage lors des événements

- **Mise en place d'un prêt express « reprise d'activité »** au taux de 2,5 % jusqu'à 30 000 € sur 3 à 5 ans sans frais de dossier ;
- **Mise en place d'un crédit-bail express** d'un montant allant jusqu'à 30 000 € bénéficiant d'un loyer privilégié sans marge pour le crédit bailleur et sans frais de dossier ;
- **Report des échéances de crédit ou des loyers de crédit-bail**, étudié en fonction de la situation de chaque client ;
- **Remplacement en urgence des TPE** (terminaux de paiement) détruits et suspension personnalisée des abonnements monétiques.

En fonction des situations régionales, les conseillers de proximité pourront adapter ce socle de mesures afin d'apporter des réponses au plus près des besoins de chaque client.

Pour **François Codet**, Président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes :
« Dans ces circonstances difficiles, notre priorité est d'être aux côtés de chacun de nos clients, sans délai et au plus près de leurs besoins. Nos équipes sont pleinement mobilisées sur l'ensemble du territoire pour les accompagner de manière personnalisée et leur apporter des réponses concrètes. Banque régionale coopérative, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes entend jouer pleinement son rôle : soutenir les professionnels, commerçants, entrepreneurs et collectivités touchés, et les aider à reprendre leur activité dans les

À propos de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes :

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est une banque régionale et coopérative de plein exercice présente sur cinq départements (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) et sur tous les métiers de la banque. Elle agit au quotidien pour le développement de son territoire.
Elle compte 1,3 million de clients, 435 000 sociétaires, 3 000 collaborateurs, 267 agences, 8 centres d'affaires.

Contacts presse

Virginie Brieussel
Responsable Communication Institutionnelle
Tél. 04 72 60 20 72 – 06 19 84 51 25
virginie.brieussel@cera.caisse-epargne.fr

Marie Aussenac
Directeur Communication
Tél. 04 72 60 47 10 – 06 03 06 93 58
marie.aussenac@cera.caisse-epargne.fr